



C O N S E I L
E C O N O M I Q U E
E T S O C I A L
D E L A N O U V E L L E C A L E D O N I E

RAPPORT & VŒU N°02/2009

La condition de l'étudiant en Nouvelle-Calédonie



présentés par :

Madame Anne-Marie HERVOUET,
présidente de la CEETF,

Madame Micheline ROLLY,
rapporteur de la CEETF.

Adopté en commission, le 13 mai 2009,
Adopté en Bureau, le 27 mai 2009,
Adopté en séance plénière, le 17 juin 2009.

RAPPORT N°02/2009

Le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article 155 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 02-CES/2005 du 19 mai 2005, portant règlement intérieur du conseil économique et social, modifiée par la délibération n° 03-CES/2009 du 20 février 2009

Vu la proposition du bureau du CES en date du 07 novembre 2007, relative à la mise en place d'une autosaisine *concernant la condition de l'étudiant en Nouvelle-Calédonie*. Il a confié le soin d'instruire ce dossier à la commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation.

Elle s'est réunie à de nombreuses reprises alternant les auditions et les réunions de synthèse, ci-après le tableau récapitulatif.

DATES	LES INVITES AUDITIONNES
15/02/08	Réunion de cadrage
05/03/08	Réunion de travail
13/03/08	- monsieur Jérôme AUPLAT , 3 ^{ème} vice-président du conseil d'administration de l'université de Nouvelle-Calédonie (UNC), - monsieur Yvon CAVALOC , chargé de mission à la vie étudiante aux œuvres universitaires de l'UNC.
03/07/08	Réunion de travail
17/07/08	- monsieur Jean-Marc BOYER , président de l'université de Nouvelle-Calédonie (UNC), - monsieur Touraivane TOURAIVANE , directeur du département informatique de l'UNC.
23/07/08	- monsieur Pierre CRIFO , directeur de la CAFAT accompagné de madame Marie-Hélène BESSON , attachée auprès de la direction générale, - madame MARAYE , représentante de la mutuelle du commerce, - monsieur David ABEL , chef du service fichier de la mutuelle des fonctionnaires (MDF), - madame Sylvia SARGITO , directrice administrative et financière de la mutuelle des patentés libéraux (MPL NC).
31/07/08	Réunion de travail

DATES	LES INVITES AUDITIONNES
12/08/08	- madame Evelyne MACE , représentante de monsieur Sylvain FAURE , président de la fédération française des banques et directrice du bureau des banques de détail de la Caisse d'épargne, - monsieur Jean-Jacques ANNONIER , représentant la BCI accompagné de monsieur Yves MALTAT , collaborateur, - monsieur David COURPOTIN , représentant la BNP, - monsieur François DUCHEMIN , représentant du comité des sociétés d'assurances de Nouvelle-Calédonie.
21/08/08	- monsieur Michel LASNIER , président du syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie, - monsieur Gérard BONIFACE , membre de la fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC).
18/09/08	- monsieur Charles WASHETINE , membre du gouvernement en charge des secteurs de l'enseignement et du suivi des questions relatives à la recherche.
27/11/08	Réunion de travail
29/01/09	Réunion de travail
05/02/09	Réunion de travail
12/02/09	- monsieur Thierry XOZAME , président du syndicat des étudiants de Nouvelle-Calédonie, - monsieur Yvon CAVALOC , chargé de mission à la vie étudiante aux œuvres universitaires de l'UNC
<i>Lesquels ont apporté un précieux concours aux travaux du conseil économique et social dont les conclusions vous sont présentées dans le vœu ci-joint.</i>	
27/02/09	Réunion de travail
06/04/09	Réunion de travail
09/04/09	Réunion de travail
22/04/09	Synthèse
13/05/09	Réunion d'examen & d'approbation en commission
27/05/09	Bureau
17/06/09	Séance Plénière
21	19

VOEU N°02/2009

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. Définition
2. Contexte général
3. Contexte en Nouvelle-Calédonie

INTRODUCTION

1^{ère} PARTIE : CONSTAT DE L'EXISTANT

- I. Le logement,
 - A. Le dispositif actuel
 - B. Les aides proposées
- II. Les transports,
 - A. Le transport lié à l'activité de l'étudiant
 - B. Le transport lié à la vie extérieure de l'étudiant
- III. La santé & la protection sociale,
 - A. La santé
 - B. La protection sociale
- IV. La culture & la vie de l'étudiant
 - A. L'accès à la culture
 - B. L'étudiant consommateur
- V. Les aides financières,
 - A. Le système boursier
 - B. L'aide du secteur bancaire
- VI. Les formations
 - A. Les formations post-baccalauréats (hors UNC)
 - B. L'Université de la Nouvelle-Calédonie

2^{ème} PARTIE : OBSERVATIONS & PROPOSITIONS

- I. Le logement
- II. Les transports
- III. La santé
- IV. La culture & la vie de l'étudiant
- V. Les aides financières
- VI. Les formations

CONCLUSION

PREAMBULE

Dans un souci de compréhension, il est nécessaire de poser le cadre et le contexte définissant l'étudiant en rappelant des notions caractéristiques.

1 Définition

Étudiant est un mot dérivé du latin « *studere* » qui signifie « s'appliquer à apprendre quelque chose ». Cependant, le terme ne s'applique pas à toute personne qui apprend puisqu'il est généralement réservé aux personnes intégrées dans un cursus scolaire précis.

Dans de nombreux pays, notamment francophones, l'usage du mot étudiant est encore plus restreint. Le plus couramment, il désigne les personnes engagées dans un cursus d'enseignement supérieur. Afin d'être exhaustif, il serait plus juste de l'associer à toute personne suivant un cursus de formation initiale post-secondaire ou post-bac (relevant ou non de l'enseignement supérieur). L'étudiant se distingue ainsi de l'écolier, du collégien, du lycéen ou encore de l'apprenti.

De fait, cette différence fondamentale peut être réalisée dans le monde de l'enseignement entre l'écolier qui fréquente l'enseignement primaire ou secondaire, et l'étudiant qui fréquente un établissement d'enseignement supérieur ou post-secondaire.

Dans la très grande majorité des Etats, la scolarisation est obligatoire jusqu'à un âge fixé par la loi (généralement entre 15 et 18 ans, 16 ans en France), par conséquent la quasi-totalité des personnes ont un jour la qualité d'élève ou d'étudiant.

2 Contexte général

Ainsi, il n'existe pas de statut international de l'étudiant ou de définition juridique générale s'appliquant à ce statut. Chaque Etat fixe la façon dont il gère cette population. Cependant, certains organismes transnationaux mettent en place des traits communs. Il en est ainsi de l'Association ISIC, adossée à l'UNESCO, qui délivre des cartes ISIC (International Student Identity Card) qui sont reconnues dans la quasi-totalité des pays comme un justificatif valable du statut d'étudiant.

Par ailleurs des organisations étudiantes ont développé des chartes sur le statut de l'étudiant en définissant ses droits et ses devoirs. Le premier cas est en France en 1946 avec la Charte de Grenoble créée par l'UNEF (l'union nationale des étudiants de France), puis cette idée sera reprise la même année à Prague par l'Union Internationale des Étudiants. Ensuite à Beyrouth, l'union nationale des étudiants des pays arabes crée une charte s'en inspirant largement.

Selon les pays, les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir différents noms : Université ou Faculté dans les Etats francophones, Collège dans les Etats anglo-saxons, École pour les structures d'enseignement privées ou spécialisées (Écoles d'ingénieur et de commerce notamment). Certaines formations supérieures peuvent être dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire, comme les sections de technicien supérieur (BTS) ou les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en France.

Enfin, il existe un certain nombre de cursus post-secondaire qui ne relèvent pas de l'enseignement supérieur puisqu'ils sont accessibles sans avoir obtenu le baccalauréat, mais uniquement sur des conditions de niveau et/ou d'âge ; par exemple, les écoles de formation artistique, ou les écoles de santé dont le niveau d'entrée est inférieur au bac ou sans référence par rapport à celui-ci. Le ministère de l'éducation nationale définit comme critère de recensement dans la base centrale des établissements, le fait que la scolarité soit obligatoire et que le cursus scolaire soit annuel, équivalent en temps plein (c'est-à-dire correspondant à une ou plusieurs années scolaires et dont les heures d'enseignement, plus le travail personnel demandé correspondent à une formation à temps plein, estimée à 600 heures par an).

3 Contexte en Nouvelle-Calédonie

En 1987, naissance de l'Université française du Pacifique (UFP), composée de deux antennes: l'une en Polynésie française, l'autre en Nouvelle-Calédonie.

En 1999, les deux composantes de l'UFP sont devenues deux universités autonomes et l'antenne calédonienne est devenue l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC).

Depuis 2007, l'université dispose sur le site de Nouville d'un amphithéâtre de 400 places, d'un restaurant universitaire et d'une bibliothèque de 2400 m² répondant au développement de l'établissement et aux besoins des étudiants.

Actuellement, l'UNC compte 2800 étudiants, 82 enseignants-chercheurs et enseignants et 55 agents administratifs et de bibliothèque, répartis sur 3 sites : Nouville-Baniane, Nouville-Ateliers et Magenta.

Elle propose 26 formations (initiale ou continue) regroupées au sein de 3 départements:

- sciences et techniques
- droit, économie et gestion
- lettres, langues et sciences humaines

Le développement de l'UNC en 10 ans représente une avancée pour les calédoniens, dans l'accès aux études supérieures. Par ailleurs, d'autres constructions universitaires (une halle des sports, des résidences, des bâtiments administratifs et d'enseignement) devraient suivre afin de réunir les pôles de Magenta et Nouville en un campus moderne offrant à tous de meilleures conditions de travail.

INTRODUCTION

Considérant l'ensemble de ce contexte, l'étudiant occupe une place importante dans la société française. C'est un consommateur et de nombreuses grandes villes universitaires tournent une grande partie de leur économie vers les étudiants : logements, loisirs, restauration, culture, ils représentent une puissance économique non négligeable.

En Nouvelle-Calédonie, la population étudiante reste encore bien discrète, mal structurée et surtout mal reconnue. Toutefois, l'accès aux études supérieures tend à se généraliser et l'accroissement de la population favorise le renforcement de l'offre de formation locale. C'est ainsi que l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) connaît une augmentation de ses inscriptions d'environ 5 à 6% chaque année¹.

Cette situation sera amplifiée dans les années à venir et la population étudiante va devenir de plus en plus visible car concentrée. En effet, l'IUFM² a intégré l'UNC en 2009 et à la rentrée 2012, l'ensemble des étudiants inscrits à l'université seront regroupés sur le campus de Nouville. Cette mutation du paysage nouméen se doit d'être accompagnée à sa juste ampleur.

Il est important d'accorder aux étudiants une considération toute particulière, ce sont des personnes majeures pour la plupart, appelées à occuper en Nouvelle-Calédonie des postes à responsabilités et en plein apprentissage de l'autonomie. Cette indépendance est indispensable et doit être accompagnée afin que l'étudiant puisse progressivement s'affranchir de l'assistance familiale et acquérir les connaissances d'un adulte responsable.

Il est de notre devoir à tous de les guider dans cet enseignement, en favorisant leur épanouissement tant professionnel que personnel, d'une part en les aidant à rencontrer et mieux connaître le monde de l'entreprise ou en leur garantissant les meilleures conditions d'étude possibles, et d'autre part en leur offrant un large accès à la culture, au sport ou à la santé. C'est durant ces années charnières que les habitudes, bonnes ou mauvaises, s'installent durablement et l'épanouissement de la population étudiante est un critère de bonne santé d'un pays.

Afin d'entamer une réflexion approfondie sur ce sujet, le conseil économique et social s'est autosaisi d'une étude relative à la condition de l'étudiant en Nouvelle-Calédonie. C'est dans ce contexte qu'un premier état des lieux a été réalisé au sein de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Ce constat est surtout dressé en comparaison avec la Métropole qui offre une place prépondérante à l'étudiant afin également de proposer une amélioration du système vécu par l'ensemble des étudiants post-bac de Nouvelle-Calédonie.

¹ A la rentrée 2009, 2100 étudiants inscrits en formation initiale et 600 à 800 pour la formation continue,

² IUFM : institut universitaire de formation des maîtres

1^{ère} PARTIE : CONSTAT DE L'EXISTANT

Un certain nombre de secteurs se distingue par leur implication dans la vie d'un étudiant en Nouvelle-Calédonie. En effet, le logement, les transports, la santé, l'accès à la culture, mais également les aides financières ou encore l'offre de formations représentent les principaux domaines suscitant des interrogations majeures. Ainsi, la mise en exergue d'un état des lieux de ces sphères d'activités est prépondérante afin d'appréhender le fonctionnement d'un système, d'en analyser la complexité et de déterminer au final de nouveaux axes de réflexions.

1 – Le logement

A – Le dispositif actuel

En matière de logement, la situation actuelle des jeunes calédoniens est préoccupante. Le marché locatif privé est très restreint, notamment aux abords des sites de concentration des étudiants. Surtout que, les offres de locations sont proposées à des tarifs prohibitifs, hors de portée pour ces derniers à faibles ressources (*environ 80 000 F.CFP/mois dans du locatif privé*).

L'université propose actuellement 40 lits sur le site de Nouville, et 22 lits sur le site de Magenta pour des tarifs mensuels allant de 12 000 F.CFP (chambre double) à 15 000 CFP (chambre simple). L'UNC gère également une résidence internationale de 56 lits, destinée presque exclusivement aux étudiants en provenance du Vanuatu. Chaque année, l'UNC traite 300 demandes de chambres universitaires pour 118 lits disponibles.

Par ailleurs, les provinces Nord et Iles Loyauté ont développé une offre similaire pour leurs étudiants. Ainsi, le foyer de la province Nord détient une capacité de 31 places. Les tarifs mensuels varient de 16 900 F.CFP à 20 750 F.CFP, selon que les étudiants soient résidents ou non, en province Nord.

En outre, le campus étudiants de la province des Iles Loyauté donne accès à 175 lits, en chambres simples ou doubles, dont les tarifs mensuels oscillent entre 12 000 F.CFP à 22 000 F.CFP.

De plus, il est à noter que d'autres structures modestes ou privées, complètent cette offre d'hébergement pour étudiants. Il s'agit du foyer tutorat concernant le dispositif d'accompagnement pour devenir professeur des écoles, le foyer MASSABIELLE, réservé uniquement pour les jeunes filles, le foyer Jean CALVIN, le foyer Jeanne d'ALBRET, une pension de famille (chez l'Oncle SAM). Puis, la société civile d'immobilier (SIC) permet sous conditions l'accession à du locatif aidé.

A ce titre, doit être saluée l'initiative de la province Sud qui a rédigé un guide de l'étudiant dans lequel toutes ces informations capitales pour l'installation d'un jeune, sont répertoriées et détaillées.

Il est également à souligner que l'UNC peut assurer, comme elle le fait actuellement, la gestion de quelques lits. Néanmoins, cette situation ne doit pas faire oublier celle des étudiants ne pouvant bénéficier de ces chambres, se retrouvant bien souvent dans des conditions d'hébergement très éloignées des standards acceptables pour réussir des études supérieures dans de bonnes dispositions. Dans l'attente, d'une amélioration à l'horizon 2012, ce contexte peu favorable perdurera 3 ans. En effet, il est prévu la construction de 500 chambres pour les jeux du Pacifique 2011, réservées dans un premier temps à l'accueil des sportifs. A l'issue de cette manifestation, ces infrastructures seront mises à disposition de l'UNC, or celle-ci n'a pas vocation à gérer ce type de structure qui induit un impact financier dans son fonctionnement.

B – Les aides proposées

Il est possible de bénéficier d'une aide au logement gérée par le fonds social de l'habitat (FSH). Depuis 2007, les logements de l'Université sont conventionnés et une prise en charge du loyer est effectuée par le FSH.

A la rentrée 2008, les étudiants boursiers choisis sur critères sociaux, ont pu bénéficier également d'une aide au logement par le dispositif ALINE (Allocation d'Installation Etudiante). Cette allocation est versée aux étudiants lors de leur première installation. La province-Sud accorde également à ses boursiers une aide de 120 000 F.CFP pour la première installation.

II – Les transports

A – Le transport lié à l'activité d'un étudiant

Les étudiants sont appelés de par leur activité, à se déplacer régulièrement. L'accès aux véhicules individuels est souvent très difficile pour ces derniers. En effet, l'achat d'un véhicule, la prise d'une assurance jeune-conducteur, la consommation de carburant et les problèmes de maintenance à assumer, ne sont pas à la portée de tous les budgets, notamment ceux des étudiants boursiers.

Pour cette raison, le transport en commun est leur mode de déplacement privilégié. Cependant les fréquences de rotations, ainsi que les horaires de ces transports sont en inadéquation avec leurs besoins. Pour information, le GIE Karuia propose depuis l'année dernière un forfait étudiant illimité, à 3 620 F.CFP/mois (au lieu de 7 250 F.CFP en tarif grand public), avec la promesse pour 2009, d'une amélioration de la desserte. En effet, un bus toutes les 17 minutes sera disponible dans les zones désignées comme prioritaires.

Pour ce qui est de Carsud, une carte deux zones revient à 4 130 F.CFP pour un étudiant (au lieu de 5 900 F.CFP pour le plein tarif), soit une réduction de 30%. Notons également la difficulté rencontrée par les étudiants du Grand-Nouméa qui doivent prendre deux systèmes de bus différents (Carsud puis Karuia). De fait, le nouveau système nécessitera une période d'adaptation qui permettra de gommer les problèmes rencontrés, à ce jour, par les étudiants, tels que : des horaires trop restrictifs et des fréquences inadaptées au rythme d'un universitaire ou d'un jeune poursuivant des études supérieures.

A titre d'exemple, il a été longtemps à déplorer que malgré des horaires d'ouverture très étendus des bibliothèques universitaires, offrant donc des conditions d'études favorables, beaucoup d'étudiants ne pouvaient pas en bénéficier en raison d'incompatibilités avec les horaires des bus.

Ainsi, sous l'impulsion des associations étudiantes ainsi que l'UNC, la Ville de Nouméa et le GIE Karuia, ont consenti depuis le 1^{er} avril 2009, la mise en place d'une navette de nuit avec des départs à 19h45 et 20h pour les étudiants, de l'Université de Nouville vers le Foyer des Iles et vers le Foyer de l'Université de Magenta et ce durant la période universitaire (hors week-end et vacances scolaires).

B – Le transport lié à la vie extérieure de l'étudiant

1 - Sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie

La géographie de la Nouvelle-Calédonie conditionne des déplacements longs et onéreux entre différentes zones qui sont accentués par l'étroitesse du marché. Les étudiants originaires des Iles Loyauté et de la province Nord sont les premiers à dépendre et à subir cet état de fait. Dès lors, les transporteurs maritimes et aériens qui les desservent ne prennent pas en compte la nécessité de réduire leur tarif afin de permettre à l'étudiant de se ressourcer en famille à un rythme régulier.

2- Dans la région Pacifique et dans le monde

La mobilité vers l'extérieur du territoire est également problématique car le moindre déplacement nécessite de prendre l'avion et aucune compagnie aérienne n'accorde de tarif spécial étudiant. Cependant, il est crucial que les étudiants calédoniens puissent se confronter aux cultures des pays environnants. Seul le système du passeport mobilité permet d'obtenir une avance ou un remboursement du billet d'avion direct entre le lieu de résidence et l'aéroport le plus proche du lieu de formation en Métropole, dans les DOM et en Polynésie-Française. Pour les étudiants boursiers, le passeport mobilité vient en complément des billets d'avion pris en charge par les dispositifs boursiers.

III – La santé & la protection sociale

A- La santé

Les étudiants de l'UNC bénéficient actuellement:

- d'une visite médicale annuelle, prise en charge par ce dernier au moment de l'inscription,
- de la mise à disposition d'une infirmière et d'une assistante sociale, une fois par semaine au pôle social et santé de l'UNC,
- et de frais médicaux gratuits pour les étudiants boursiers...

Selon les associations étudiantes, se pose le problème de la confidentialité de certains actes médicaux figurant sur le relevé CAFAT des parents, qui entraîne une réticence, de la part d'un certain nombre d'étudiants, à consulter.

B – La protection sociale

Les étudiants inscrits à l'UNC, de plus de 21 ans ne bénéficient plus de la prise en charge de leurs parents mais d'un enregistrement au RUAMM (régime unifié d'assurance maladie et maternité) à un tarif préférentiel. Ainsi, les droits sont de 35 800 F.CFP/an pour un étudiant. Pour comparaison, une assurance volontaire s'élève à 10 246 F.CFP/mois (pour une personne à ressources réduites).

L'inscription au RUAMM doit obligatoirement (bien que cette condition ne soit que très rarement remplie) s'accompagner d'une mutuelle complémentaire. A ce jour, une seule mutuelle santé est proposée aux étudiants (Mutuelle des Fonctionnaires) au tarif de 19 258 F.CFP/an. Ainsi, il est à souligner la situation de monopole de fait, de cette mutuelle, par manque d'offre concurrentielle des autres assurances privées.

En Métropole, le **CNOUS**³ et ses antennes régionales, les **CROUS**⁴, concentrent un grand nombre de services dans le domaine de la santé, des œuvres sociales, des aides d'urgences, etc. En Nouvelle-Calédonie, le CROUS n'est pas représenté, et l'université assure le relais grâce à des subventions du CNOUS. Malheureusement, ces subventions sont très insuffisantes et l'UNC doit compléter son action sur fonds propres, grevant d'autant son budget de fonctionnement. Aucune université métropolitaine n'assure ce rôle. De fait, il est nécessaire de relever un dysfonctionnement avéré du système dans ce domaine.

³ CNOUS : centre national des œuvres universitaires,

⁴ CROUS : centre régional des œuvres universitaires.

IV – La culture & la vie de l'étudiant

A- L'accès à la culture

L'accès à la culture pour l'étudiant calédonien, est parfois facilité grâce à l'octroi de réductions ou avantages, à savoir :

- le Centre Culturel Tjibaou → gratuité pour les étudiants,
- le musée territorial → réduction de 75%,
- le musée de la ville de Nouméa → réduction de 50%,
- l'aquarium des Lagons → réduction de 25%,
- la bibliothèque Bernheim → inscription annuelle à 100 F.CFP pour les titulaires d'une carte d'étudiant (au lieu de 3 500 F.CFP).

Par ailleurs, il existe une formule développée sous la forme du PASS-NC qui reste cependant moins favorable aux étudiants.

LIEU	Tarif adulte	Tarif étudiant	PASS-NC
Centre Culturel Tjibaou	500 F.CFP	-	-
Musée territorial	200 F.CFP	50 F.CFP	
Musée de la ville de Nouméa	200 F.CFP	100 F.CFP	
Aquarium des Lagons	1 000 F.CFP	750 F.CFP	
Musée de l'histoire maritime	400 F.CFP	400 F.CFP	
Parc zoologique et forestier	400 F.CFP	200 F.CFP	
TOTAL	2 700 F.CFP	1 500 F.CFP	1 750 F.CFP

B – L'étudiant consommateur

Un premier constat peut être rapidement dressé en faisant un tour d'horizon des commerces accordant des réductions pour les étudiants. Les commerçants de Nouvelle-Calédonie sont encore très rares à octroyer des tarifs préférentiels à ces derniers.

Il serait pourtant dans leur intérêt d'attirer durablement ces consommateurs potentiels, notamment dans les secteurs des loisirs et/ou de la culture qui échappent bien souvent aux étudiants, faute de moyens.

V – Les aides financières

Dans le domaine des aides financières, il est nécessaire de distinguer deux systèmes complémentaires. En effet, la puissance publique contribue depuis de nombreuses années au soutien des étudiants par l'attribution de bourses. Tandis que le secteur privé, représenté par les organismes bancaires n'est intervenu que très récemment pour proposer des prêts étudiants.

A – Le système boursier

Compte-tenu de la spécificité provinciale de la Nouvelle-Calédonie, les étudiants bénéficient de possibilités aussi diverses que variées.

Pourtant, au regard des demandes à traiter pour gérer les bourses étudiantes, les structures, les moyens humains et financiers paraissent insuffisants.

En conséquence, les étudiants se plaignent de retards dans le paiement de leur allocation, des difficultés à obtenir des dossiers ou des lenteurs administratives qui les démobilisent. Toutefois, l'important étant de mettre en exergue l'existence de ce système qui reste perfectible.

A l'heure des difficultés économiques mondiales, les familles calédoniennes ne sont pas épargnées par l'augmentation du coût de la vie. De fait, le pouvoir d'achat des familles diminue. Dès lors, le coefficient familial, référence de calcul pour l'établissement des bourses, n'est plus en adéquation avec la réalité.

B – L'aide du secteur bancaire

Depuis un an ou deux, faisant suite à l'impulsion donnée en Métropole, les banques commencent à s'intéresser aux étudiants. En effet, la gamme de produits qui leur sont dédiés est de plus en plus fournie (cartes bancaires, prêts étudiants, package compte/carte...).

L'UNC a d'ailleurs été approchée par de nombreux établissements bancaires voyant dans la population étudiante les nouveaux consommateurs - potentiellement détenteurs de revenus confortables dans le futur - qu'il convient d'attirer et de fidéliser dès à présent. La loi de la concurrence remplit ici pleinement son office et les produits sont de plus en plus intéressants.

VI – Les formations

A – Les formations post-baccalauréats (hors UNC)

Il existe un large éventail de formations post-baccalauréats en Nouvelle-Calédonie. Les lycées offrent des formations spécialisées, des brevets de techniciens supérieurs (BTS) très variés, ainsi que des classes préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE). En voici quelques exemples :

BTS			CPGE ET AUTRES
ECONOMIE ET GESTION	SCIENCES ET TECHNIQUES	SCIENCES SANITAIRES ET SOCIALES	
- Assistant de gestion PME/PMI, - Assistant de Direction, - Assistant de Manager, - Management des unités commerciales, - Comptabilité et Gestion des organisations, - Négociation et relation client.	-Assistance technique d'ingénieur, - Bâtiment, - Électrotechnique, - Maintenance industrielle, - Informatique de Gestion (IG).	- Economie Sociale et Familiale (ESF), - Services et prestations des secteurs sanitaires et sociaux (SP3S).	- CPGE Scientifique, - CPGE Cachan, - Diplôme de comptabilité et de gestion, -Licence pro. « systèmes informatiques et logiciels », FCIL : aide à la préparation aux concours de la fonction publique (cat B).

D'autres établissements proposent des formations post-baccalauréats, ci-joint une liste non exhaustive:

- l'IUFM, l'institut universitaire de formation des maîtres,
- l'EGC, l'école de gestion et de commerce du Pacifique Sud,
- la CCI, la chambre de commerce et d'industrie,
- la CMA, la chambre des métiers et de l'artisanat,
- l'IFPSS, l'institut de formation des professions de santé et du social,
- l'ENEP, école normale de l'enseignement privé.

Certes un grand nombre de formations post-baccalauréats (hors UNC) sont présentes sur le territoire, pourtant elles ont un accès limité car elles font l'objet d'une sélection par rapport au nombre de places offertes.

B – L'Université de la Nouvelle Calédonie

Quant à l'université, c'est un établissement de formation supérieure publique, dont l'accès n'est pas limité, contrairement aux formations sus citées. Elle est donc susceptible de former un public plus large. L'UNC a structuré sa politique de formation pour assurer la réussite du plus grand nombre de ses étudiants dans leur projet professionnel. Cette politique se décline par la mise en place :

- des formations généralistes du système LMD (licence, master, doctorat),
- des formations professionnalisantes correspondant aux bassins d'emplois identifiés : formations débouchant sur une perspective d'emploi assuré,
- d'une politique ambitieuse d'aide à la réussite (tutorat dans toutes les disciplines fondamentales, structures de conseils et d'orientation individuelle aux étudiants repérés en grande difficulté, mise en place du Semestre d'Aide à la Réussite – SAR).

Tout en répondant aux missions qui sont les siennes, l'UNC a pris en compte les recommandations ministérielles lors de l'élaboration de son offre de formation.

Fort de l'ensemble de ces développements, le conseil économique et social souhaite ainsi apporter toute l'attention nécessaire qui doit être accordée aux jeunes de ce pays. En conséquence, le conseil économique et social suggère un certain nombre d'observations et de recommandations sur ces points.

2^{ème} PARTIE : OBSERVATIONS & PROPOSITIONS

Eu égard aux constats sus mentionnés, **le conseil économique et social propose** des mesures reprenant les secteurs abordés, ci-après tableau récapitulatif.

	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
Le logement	<ul style="list-style-type: none"> - le constat d'un déficit de logements étudiants, l'offre n'est pas en adéquation avec les besoins, 300 demandes traitées alors que 2 600 étudiants sont à l'université, - le défaut de prise en compte des étudiants handicapés dans l'accès au logement, - le manque d'aide financière dans ce domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - la transformation des infrastructures du village sportif en un véritable campus universitaire, à l'issue des jeux du Pacifique en 2011, - la construction de logements supplémentaires en fonction de la demande croissante, - la mise en place d'une allocation ou d'une indemnité logement suffisante permettant à de jeunes étudiants de se loger dans des conditions convenables, - l'implication du secteur locatif privé dans ce plan d'aide (notamment par la réduction significative de caution et de frais d'agence...), - l'adaptation nécessaire de logements et de l'ensemble des infrastructures pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.
Les transports	<ul style="list-style-type: none"> - l'inadéquation des horaires au rythme d'études et de vie d'un jeune, -le problème des tarifs concernant aussi bien les transports aériens, maritimes que terrestres, - la difficulté d'accès au permis de conduire qui reste très onéreux, - l'insuffisance des installations de transport (arrêts bus mal situés, trop petits, inadaptés, au nombre d'étudiants qui reste soumis aux intempéries...), - le défaut de transport en commun pour handicapés, seuls 2 taxis sont équipés pour accueillir des personnes en fauteuils, or leur taux d'occupation limite leur accès pour ces étudiants, - l'absence de cars équipés pour les handicapés. 	<ul style="list-style-type: none"> -l'augmentation des fréquences et des plages horaires des transports en commun, -l'établissement de tarifications adaptées pour les transports maritimes, aériens et terrestres, qu'ils soient internes au pays ou vers l'international, -la création d'une aide financière destinée aux étudiants, pour obtenir leurs permis de conduire, - l'équipement des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
La santé & protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> - la cessation de la qualité d'ayant-droits des étudiants de plus de 21 ans, - le défaut de prise en considération des mutuelles privées pour les étudiants, 	<ul style="list-style-type: none"> - le maintien en tant qu'ayant-droits des étudiants de plus de 21 ans sur la couverture de leur parents en présentant un certificat de scolarité, jusqu'à la fin des études et tout en étant détenteur d'une carte individuelle, - la création de produits comprenant l'assurance voiture, logement, santé ou responsabilité civile, tel que cela existe en Métropole.
La culture & la vie de l'étudiant	<ul style="list-style-type: none"> - le manque d'intérêt du commerce calédonien pour la population étudiante, - l'insuffisance de communication et d'information sur les événements culturels, les lieux, leurs activités et les tarifs pratiqués voir préférentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> - des prix d'appel clairement identifiés pourraient être pratiqués dans de nombreux domaines (librairie, disques, HiFi, téléphonie, informatique, restauration, ...). Pour cela, plusieurs pistes peuvent être envisagées: logo sur la porte ou édition d'un livret à l'usage des étudiants recensant les réductions consenties... -un livret répertoriant toutes les offres en termes de culture ou de loisirs avec les tarifs associés serait également bénéfique pour les étudiants.
Les aides financières	<ul style="list-style-type: none"> - Notons que si les étudiants boursiers sont globalement bien aidés financièrement, il n'en demeure pas moins compliqué de se retrouver dans la diversité des offres disponibles. Toutefois, la situation s'obscurcit sérieusement pour toute une frange de la population ne disposant pas de revenus suffisamment bas pour avoir droit aux bourses mais pas non plus suffisamment élevés pour faire face aux nombreux besoins inhérents à la condition étudiante, - La difficulté pour les étudiants boursiers de poursuivre en cas de redoublement. 	<ul style="list-style-type: none"> - la révision des seuils des bourses pour conférer autant que faire se peut, un pouvoir d'achat suffisant et égalitaire à chaque étudiant, - la prise en compte de nouvelles catégories familiales impliquant la modification des critères d'attributions, - le renouvellement des bourses en cas de redoublement si les arguments présentés sont recevables afin de soutenir des étudiants et permettre d'atténuer les abandons dès la première année, - la mise en adéquation des moyens voir la mutualisation des données dans ce domaine entre les différentes collectivités.
La formation	<ul style="list-style-type: none"> - le nombre de places limitées pour les formations post-baccalauréats non universitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'augmentation du nombre de places afin de répondre aux souhaits des étudiants et aux besoins de la Nouvelle-Calédonie.

CONCLUSION

La Nouvelle-Calédonie va connaître dans les prochaines années un accroissement non négligeable de sa population étudiante. Cette nouvelle tranche de la population calédonienne a un rôle très important à jouer et il convient de l'accompagner.

L'étudiant effectuant ses études en Nouvelle-Calédonie, au même titre que celui qui part en Métropole, devrait bénéficier de l'ensemble des avantages tant financièrement que logistiquement (passeport mobilité, bourses, Maison de la Nouvelle-Calédonie, CROUS, associations d'étudiants calédoniens...). De fait, la Nouvelle-Calédonie ne doit et ne peut occulter le nombre grandissant d'étudiants effectuant leurs études sur le territoire.

Pour aider à sa reconnaissance, il est important de songer dès à présent à la création d'un réel statut de l'étudiant et de le prendre en considération lors de toutes les décisions politiques. De plus, il est également urgent que l'étudiant calédonien puisse se retrouver aisément dans les possibilités qui lui sont offertes. La création d'une structure unique recensant toutes les offres destinées aux étudiants aurait très largement sa place (logements, emplois, bourses, réductions, santé, œuvres sociales, aides, etc.). Cette structure devrait pouvoir interagir avec les partenaires privés et publics afin de peser dans la reconnaissance des étudiants calédoniens. Ce pourrait être l'équivalent d'un CROUS : organisme opérationnel sans être uniquement informatif, basé sur le campus universitaire de Nouville.

De plus, la création d'une carte étudiante pourrait parfaire ce système en devenant le moyen d'identification de cette population et lui permettant d'avoir accès aux avantages liés à son statut.

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT

Paulo SAUME

Robert LAMARQUE